

L'appartement de la mairie fait peau neuve

. Suite au départ de l'ancienne locataire, le conseil municipal avait voté l'amélioration de l'appartement situé au dessus de la mairie.

Ainsi, pour le rendre plus agréable et plus confortable, les plafonds ont été descendus, et l'isolation a été améliorée.

Afin d'éviter les dégradations lors des mouvements de locataires, des tringles à rideaux et des spots pour l'éclairage ont été installés.

L'ensemble de ce logement a été repeint et une cuisine a été aménagée par les élus.

Ces travaux, nécessaires, ont facilité la réservation de cet appartement devenu très agréable et les nouveaux locataires arrivent le 1er avril .



Réserves incendie

Vous avez certainement constaté, lors de vos déplacements dans le village, des nouveaux panneaux qui identifient les points d'eau.

Ceux ci deviennent tous des réserves incendie.

Les règles d'utilisation de ces points d'eau sont formalisées par l'arrêté municipal n° 2020-2 du 15/10/2020.



Bienvenue aux nouveaux Blarsois

La commune est heureuse d'accueillir de nouveaux Blarsois :

Mme et Mr MANHES : 425 route des Payrols
Mme ZEINER Séverine et REGELBRUGGE Stéphane : 94 Chemin du Mas de Chauppé.
Mme Hilary WALDRON et Mr Laurent FOUNIER : 50 rue de l'église Saint Laurent.
Mme et Mr DELCROIX : 330 chemin de Maison Neuve.
Mme Liliane CONTE ALIBERT et Mr Alain ISSANDOU : 50 route de Mas de Vinel.

Nous invitons tous les nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait à venir se présenter à la mairie pour faire plus ample connaissance et mettre à jour les fichiers.

Un nouveau service, « Paiement de proximité »

Le dispositif « **Paiement de proximité** » est désormais opérationnel dans le Lot.

Il est ainsi possible de payer ses **factures de cantine, de crèche, d'hôpital, d'eau et d'assainissement, les impôts et amendes**, soit en espèces, soit par carte bancaire auprès des **buralistes partenaires agréés**.

L'objectif de cette démarche est de faciliter la vie quotidienne des usagers, de leur apporter un service au plus proche de leur domicile avec des horaires d'ouverture plus accessibles.

Plaquettes et liste des buralistes agréés disponibles en mairie.



MAIRIE DE BLARS

Le Bourg

46330 BLARS

05 65 31 30 81

07 88 35 29 83

mairie.blars@orange.fr

www.blars.fr

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire.
- Année 2020 : Les finances de la commune.
- Limitation de tonnage des poids lourds.
- Regroupement des containers poubelles.
- Les chemins communaux.
- Bibliothèque.
- L'appartement de la mairie fait peau neuve.
- Réserves incendie.
- Un nouveau service : paiement de proximité.
- Bienvenue aux nouveaux Blarsois.

La gazette Blarsoise

2021

IER TRIMESTRE

Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



En ce premier trimestre 2021, rien de nouveau sous le soleil de Blars. Nous vivons ce premier trimestre en respectant toutes les contraintes qui nous sont imposées par la situation sanitaire du pays. Malgré les informations journalières qui ne sont pas toujours rassurantes, nous restons optimistes

et nous gardons l'espoir de retrouver une vie normale dans les prochaines semaines.

Dans cette attente et compte tenu de cette période à risques, nous devons rester très prudents pour faire pencher la balance du bon côté et sortir de cette pandémie dans les meilleures conditions possibles.

Je sais que chacun souhaite passer un très bel été en accueillant tous nos amis touristes et en organisant toutes les festivités qui témoignent de la richesse culturelle de notre belle région.

En ce début d'année très pluvieux où notre département a connu de graves inondations, nous nous sommes interrogés sur les risques et les catastrophes susceptibles d'atteindre notre village. Au niveau des inondations, pas de problème, aucune zone n'est capable de stocker une quelconque retenue d'eau.

Notre risque majeur est celui de l'incendie. L'analyse des sinistres que nous avons vécus dans les années 1995 et 2019 nous amène à mettre réfléchir sur des actions préventives.

La préfecture et le département viennent de lancer une étude pour mettre en place un plan de défense des forêts contre les incendies sur le massif de la moyenne vallée du Lot.

Ces dernières années ont montré la grande sensibilité de cette zone aux feux de forêt et ce risque devrait encore augmenter dans le futur.

Le plan retenu devrait permettre à notre commune d'améliorer les équipements pour lutter efficacement contre tous ces risques en permettant de sauvegarder toutes les installations et les habitations du village.

Ces opérations de protection seront financées à 80 % par l'état.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur ces réalisations et sur les investissements qui resteront à la charge de la commune.

En attendant impatiemment des jours meilleurs, je vous renouvelle mes conseils de prudence en respectant les directives sanitaires.

Prenez soin de vous

Jean-Louis Poujade

Année 2020 : Les finances de la commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		109 787.52	7 281.84		7 281.84	109 787.52
Opérations de l'exercice	84 569.71	106 627.01	19 106.64	23 614.32	103 676.35	130 241.33
TOTAUX	84 569.71	216 414.53	26 388.48	23 614.32	110 958.19	240 028.85
Résultat de clôture		131 844.82	2 774.16			129 070.66
			Restes à réaliser		10 400.00	
			Besoin/excédent de financement Total			118 670.66
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			75 000.00

Le 17 février dernier, le conseil municipal votait à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion déclarant que ces deux documents n'appelaient aucune observation ni réserve. Les élus reconnaissent la sincérité des restes à réaliser, arrêtent les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décident ainsi d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

13 174.16	au compte 1068 (recette d'investissement)
118 670.66	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)



Limitation du tonnage des poids lourds

Pour des raisons de sécurité et de pérennisation de la structure actuelle de la voie communale VCC 7BIS nommée route de Combeferre et VCC 13 nommée Chemin de Combel Rimat, le poids total autorisé en charge des véhicules empruntant ces routes ne doit pas dépasser 7,5 tonnes, sauf service et déserte locale.

Les véhicules auxquels s'applique cette interdiction emprunteront la voie départementale D40.

La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle a été mise en place ces jours derniers et dès lors, ces nouvelles dispositions ont déjà pris effet.

Regroupement des containers poubelles



A partir du 15 avril, les containers poubelles du chemin du Clau du Bordier seront déplacés et regroupés au lac du Mas, croisement du chemin du Clau du Bordier et chemin de Maison Neuve.

Il en sera de même pour les containers du chemin de Pech des vignes et ceux du croisement D40, route des Payrols qui seront regroupés route des quatre Combes. Ceux du croisement D40, chemin du Mas del Conte vont être déplacés à côté de l'ancien central téléphonique D40.

Ces choix ont été faits car les emplacements actuels ne permettaient pas de créer un aménagement avec dissimulateur.

Le printemps revient enfin et avec lui les beaux jours propices à la balade dans nos chemins communaux.

Comme l'an passé, nous organisons une journée nettoyage et réouverture de certains de ces chemins tombés dans l'oubli.

Nous attendons les bénévoles le samedi 17 avril à 9 heures sur le parking de la salle des fêtes,

N'oubliez pas de vous armer de gants, sécateurs, débroussailleuses etc.....sans oublier..... Gaité et bonne humeur.



Pour la bonne organisation de cette journée que nous souhaitons conviviale, merci de vous inscrire **avant le 9 avril 2021** auprès de :

Lionel PEUCH : 06 07 74 94 02
Bernard FAURIE : 06 81 18 42 62
Secrétariat mairie aux heures d'ouverture

LES CHEMINS COMMUNAUX



Bibliothèque

Amies lectrices, amis lecteurs,

La bibliothèque municipale est aujourd'hui opérationnelle avec de nouveaux ouvrages.

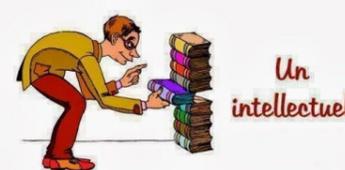
N'hésitez pas à nous faire part de vos auteurs préférés.

Nous restons à votre écoute.

Bibliothèque ouverte en libre service aux heures d'ouverture de la mairie, un cahier entrée/sortie est à votre disposition.

Vos correspondantes :

Jeannine 06 20 14 18 09 et Isabelle 06 15 51 82 90



Un intellectuel c'est quelqu'un qui entre dans une bibliothèque même quand il ne pleut pas.